

Compte rendu Conseil Municipal du 21 décembre 2017

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice –27-

Présents : 17

Votants : 26

Pouvoirs : 9

PRESENTS : Mr LASCAUX Jean-Louis, Maire,

Mme FAUCON Danielle, Mr CHALANGEAS Alain, Mme JOUBERT Fernande,

Mr LASTERNAS Gilbert, Mme CHAUZAT Danielle, Mr REYNIER Daniel,

Mme CARTET Claire, Mr PEYRAT Jean-Baptiste,

Mmes FAUGERAS Annie, MERIGOT Estelle, Mrs BOULOUX Christophe, CHOUFFIER Michel,

DAVID Jean-Pierre, FERAL Michel, MONTEIL Denis, VALERY Eric.

EXCUSES : Mmes ANDRIEU Geneviève, CHEIZE Amandine, DUMOND Agnès, MOURNETAS Annie, PEUCH Sylvie, ROUX Mélanie, SANDRET DUPUY Isabelle,

Mrs CHAUZU Julien, DANDALET Serge, DEVILLIERS Fabien,

PROCURATIONS : Mr CHAUZU Julien a donné procuration à Mr BOULOUX Christophe

Mme CHEIZE Amandine a donné procuration à Mr Michel CHOUFFIER

Mr DANDALET Serge a donné procuration à Mme CARTET Claire

Mr DEVILLIERS Fabien a donné procuration à Mme FAUGERAS Annie

Mme DUMOND Agnès a donné procuration à Mme JOUBERT Fernande

Mme MOURNETAS Annie a donné procuration à Mr DAVID Jean-Pierre

Mme PEUCH Sylvie a donné procuration à Mr LASCAUX Jean-Louis

Mme ROUX Mélanie a donné procuration à Mr PEYRAT Jean-Baptiste

Mme SANDRET DUPUY Isabelle a donné procuration à Mr MONTEIL Denis

NON EXCUSES : /

Secrétaire de séance : Mme Fernande JOUBERT

1/ Compte rendu de la précédente séance :

Le compte rendu de la séance du 29 novembre 2017 a été adopté à l'unanimité.

2/ AGGLO de Brive : Compte rendu des conseils communautaires :

Un compte rendu de l'activité communautaire avec les décisions prises pendant l'année 2017 est présenté à l'assemblée par Monsieur le Maire.

3/ Finances :

3.1 : Tarifs communaux 2018

Après analyse des indices INSEE – Prix à la consommation – par la Commission des finances et au regard de la conjoncture actuelle, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De maintenir les tarifs 2017 pour l'Accueil de Loisirs, la garderie, la cantine scolaire, certaines photocopies, les droits de place sur le marché, la redevance pour occupation du domaine public par les terrasses,
- D'appliquer une augmentation de 1.00 % (indice des prix à la consommation) sur les autres tarifs à compter du 1er janvier 2018

TARIFS GENERAUX	2016	2017	2018
<u>Enlèvement de végétaux :</u>			
A l'heure (chargement + transport)	48.00	48.50	49.00
<u>Service Technique : Prestations exceptionnelles</u>			
<u>: Tarifs Horaires</u>			
Mécalac avec chauffeur	77.00	78.00	79.00
Camion ≤ 3,5 tonnes, avec chauffeur	48.00	48.50	49.00
Camion 15 tonnes avec chauffeur :	50.00	50.50	51.00
Camion 27 tonnes avec chauffeur :	55.00	60.00	61.00
Nacelle avec chauffeur	48.00	48.50	49.00
Balayeuse Mathieu avec chauffeur :	66.00	67.00	68.00
Petit matériel thermique avec personnel (tronçonneuse...)	33.50	34.00	34.50
Personnel	23.00	23.50	24.00
<u>Photocopies :</u>			
Particulier A4 (simple ou recto-verso)	0.40	0.40	0.41
Particulier A3 (simple ou recto-verso)	0.60	0.61	0.62
Associations (à la Mairie)	0.06	0.06	0.06
<u>Cadastre:</u>			
Extrait de Matrice Cadastre - La Page	3.00	3.10	3.15
<u>Télécopie - La page</u>	1.16	1.18	1.20
<u>Piscine :</u>			
Tarifs entrées : Adultes	2.30	2.40	2.50
Cartes 10 bains Adultes	18.00	19.00	20.00
Cartes 10 bains Enfants de 3 à 12 ans	15.00	15.00	15.00
Enfants de - de 3 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Enfants de 3 à 12 ans	2.00	2.00	2.00
Enfants (scolaires, ALSH, CV, associations)- groupe + 10 pers- Par pers/entrée	1.75	1.80	1.85
Glaces (cônes)	1.85	1.85	2.00
Boissons	1.85	1.85	2.00
Gâteaux (madeleines) par 2	1.00	1.00	1.00
Perte des clés piscine	11.00	12.00	13.00
<u>Droit de place des Terrasses</u> (commerces sédentaires) le m²/mensuel	0.51	0.51	0.51
<u>Droit de place sur le marché :</u>			
Au m ² :	0.62	0.62	0.62
Stationnement semi-remorque	120.00	122.00	125.00

Branchement électrique	1.65	1.70	1.75
Tarif abonnement mensuel le ml «marchés et foires» (tous les vendredis)	2.50	2.50	2.50
Tarif abonnement mensuel « foires » (2 fois par mois)	1.24	1.24	1.24
Tarif « Passagers » : <i>ml/passage</i>	0.83	0.83	0.83
<u>Cimetière :</u>			
<u>Pour une durée de 15 ans</u>			
Concessions 3m2	67.00	68.00	69.00
Concessions 6 m2	127.00	128.00	130.00
Columbarium	287.00	290.00	293.00
<u>Pour une durée de 30 ans</u>			
Concessions 3m2	133.00	135.00	137.00
Concessions 6 m2	254.00	257.00	260.00
Columbarium	573.00	579.00	585.00
<u>Pour une durée de 50 ans</u>			
Concessions 3m2	222.00	224.00	227.00
Concessions 6 m2	422.00	426.00	430.00
Columbarium	956.00	966.00	976.00
<u>Caveau provisoire</u>			
de 0 à 3 mois	42.00	42.50	43.00
de 0 à 6 mois	67.00	68.00	69.00
de 0 à 12 mois	141.00	142.50	144.00
par mois supplémentaire	22.00	22.50	23.00
<u>Taxe de crémation</u>	18.00	18.50	19.00
<u>Taxe de dispersion</u>	18.00	18.50	19.00
<u>Taxe d'inhumation</u>	18.00	18.50	19.00
<u>Vacation de police</u>			21.00
<u>Location MATERIEL (Exclusivement pour les collectivités)</u>			
Tables à l'unité			4.00 €
Chaises à l'unité			0.50 €
Bancs à l'unité			1.00 €
Barnums à l'unité			50.00 €
<u>Location SALLE DES FETES</u>			
Particulier de la commune			
Week-end	381.00	385.00	389.00
1/2 j supplémentaire (prise des clefs le vendredi avant 14h ou remise des clefs le lundi après 12H)	95.00	96.00	97.00

Pénalités pour remise des clefs en retard	95.00	96.00	97.00
Journée en semaine	190.00	192.00	194.00
Particulier hors commune	1 718.00	1 735.00	1 753.00
Associations Allassacoises (<i>gratuit</i>)			
Manifestations ouvertes au public - Selon avis du bureau : Gratuit			
ou plein tarif	381.00	385.00	389.00
Associations hors commune	1 718.00	1 735.00	1 753.00
Activités commerciales par jour	548.00	554.00	560.00
<u>Règlement à la prise de possession des clés</u>			
<u>Location SALLE ST LAURENT :</u>			
<u>Week-End :</u>			
Particulier	196.00	198.00	200.00
Particulier hors commune	874.00	883.00	892.00
Associations Allassacoises (<i>gratuit</i>)			
Manifestations ouvertes au public - Selon avis du bureau : Gratuit ou Plein tarif	196.00	198.00	200.00
Associations hors commune	874.00	883.00	892.00
Journée	97.00	98.00	99.00
<u>Règlement à la prise de possession des clés</u>			
<u>Location SALLE du COMBATTANT :</u>			
Associations Allassacoises			
Manifestations ouvertes au public - Selon avis du bureau : Gratuit ou plein tarif	97.00	98.00	99.00
Journée			
Particulier de la commune	97.00	98.00	99.00
Particulier ou associations extérieures	190.00	192.00	194.00
Règlement à la prise de possession des clés			
<u>Location SALLE CULTURELLE</u>			
<u>* Galerie (Week-End)</u>			
Particulier de la commune	182.00	184.00	186.00
Association de la Commune	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Particulier et Association hors commune	608.00	614.00	620.00
Association des Communes de la CABB	304.00	307.00	310.00
<u>* Galerie 1/2 journée supplémentaire</u>			
Particulier de la commune	46.00	47.00	48.00

Association de la Commune	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Particulier et Association hors commune	152.00	154.00	156.00
Association des Communes de la CABB	76.00	77.00	78.00
<u>*Grande Salle + Galerie (Week End)</u>			
Particulier de la commune	525.00	530.00	535.00
Association de la Commune	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Particulier et Association hors commune	1 748.00	1 766.00	1 784.00
Association des Communes de la CABB	874.00	883.00	892.00
<u>* Grande Salle + Galerie 1/2 journée supplémentaire</u>			
Particulier de la commune	132.00	133.00	135.00
Association de la Commune	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Particulier et Association hors commune	436.00	440.00	445.00
Association des Communes de la CABB	218.00	220.00	222.50
<u>* Salle culturelle (Week-End)</u>			
Particulier de la commune	592.00	598.00	604.00
Association de la Commune	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Particulier et Association hors commune	1 971.00	1 991.00	2 012.00
Association des Communes de la CABB	986.00	996.00	1 006.00
<u>* Salle Culturelle 1/2 journée supplémentaire</u>			
Particulier de la commune	148.00	150.00	152.00
Association de la Commune	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Particulier et Association hors commune	492.00	497.00	502.00
Association des Communes de la CABB	246.00	249.00	252.00
<u>* Salle Culturelle (par jour) :</u>			
Particulier et Association hors commune	986.00	996.00	1 006.00
Activités commerciales par jour	1 621.00	1 637.00	1 654.00
<u>* Cuisine (par jour)</u>			
Particulier de la commune	67.00	68.00	69.00
Association de la Commune	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Particulier et Association hors commune	223.00	225.00	228.00
Association des Communes de la CABB	111.00	112.00	114.00
<u>* Salle du Sous-Sol (par jour)</u>			
Particulier de la commune	69.00	70.00	71.00
Association de la Commune	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Particulier et Association hors commune	231.00	233.00	236.00

Association des Communes de la CABB	115.00	116.00	118.00
<u>Règlement à la prise de possession des clés</u>			
Pénalités pour remise des clefs en retard	132.00	135.00	140.00
<u>Caution pour toutes les salles</u>	360.00	365.00	370.00
Forfait pour remise en état (si ménage non fait)	119.00	120.00	125.00
<u>Location du gymnase :</u>			
Associations Allasacoises (gratuit)			
Associations extérieures : ½ journée	119.00	120.00	122.00
Associations extérieures : journée	236.00	238.00	240.00
Règlement à la prise de possession des clés			
<u>Garderie :</u>			
½ Journée matin	1.10	1.10	1.10
½ Journée soir	1.60	1.60	1.60
Mercredi (11 h 30-12 h 45)	1.00	1.00	1.00
Journée	2.10	2.10	2.10
Semaine	7.40	7.40	7.40
<u>ANIMATIONS</u>	3.00	3.00	3.00

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ces propositions tarifaires pour l'année 2018.

3.2 : Décisions modificatives :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les écritures de fin d'année relatives à l'arrêt des comptes de l'exercice 2017 sont en cours et que des ajustements sur les crédits votés à certains articles du budget sont nécessaires.

AUGMENTATION DE CREDITS

Compte	Désignation	Augmentation de Crédits	Diminution de Crédits
FUNCTIONNEMENT			
<u>DEPENSES</u>			
604	Achats de matériel, équipements et travaux		9 278.00
60611	Eau et Electricité		13 124.00
64131	Rémunérations		17 882.00
<u>RECETTES</u>			
7713	Libéralités reçues	2 450.00	
773	Mandats annulés	29 734.00	
774	Subventions exceptionnelles	2 000.00	
7788	Produits Exceptionnels divers	6 100.00	
	TOTAL	40 284.00	40 284.00

VIREMENTS DE CREDITS

Compte	Désignation	Opérations	Augmentation de Crédits	Diminution de Crédits
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
2031	Frais d'études		15 000.00	
2033	Frais d'insertion		4 000.00	
2051	Concessions et droits similaires		2 500.00	
2138	Autres constructions		15 000.00	
20	Dépenses imprévues			36 500.00
	TOTAL		36 500.00	36 500.00

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette proposition.

3.3 : Vacations de Police pour obsèques :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les vacations de police sont exigibles lorsque la police ou le Maire assistent à la fermeture du cercueil et à la pose de scellés. La vacation de police est une taxe qu'il y a lieu de payer pour une opération en matière d'obsèques : la pose de scellés sur le cercueil.

La Loi n° 2015-177 du 16 février 2015 a modifié la perception des vacations de police et a limité la taxation à 2 opérations :

- En cas de crémation,
- En cas de transport de corps après mis en bière en dehors de la commune du lieu de dépôt en l'absence de membres de la famille pour assister à la fermeture du cercueil.

Le montant des vacations de police est compris entre 20 et 25 € (art. L. 2213-15 du CGCT). Le tarif est net, donc n'est pas soumis à la TVA, et les opérateurs funéraires ne peuvent pas facturer de marge sur ces montants.

Compte tenu du nombre d'interventions au crématorium et funérarium, il est proposé à l'assemblée la mise en place de la taxe.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte l'instauration de cette taxe, d'un montant de 21 €, à compter du 1^{er} janvier 2018.

4/ Logements Communaux : Loyers au 1^{er} janvier 2018

En application de l'article 65 de la loi 2009-23 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, les loyers et redevances maximum des conventions sont désormais révisés au 1^{er} janvier. Cette modification permet d'harmoniser les dates de révision de l'APL et celles des conventions APL.

Compte tenu du taux appliqué (Indice de référence des loyers pour le 3^{ème} trimestre 2017 = 0.90 %), au vue de la conjoncture actuelle et compte tenu de la difficulté à relouer certains appartements de la « Résidence Cariven», Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de ne pas appliquer d'augmentation sur les loyers des logements sociaux pour 2018 et donc de maintenir le tarif à 5.64 € le m². Il propose, par ailleurs, d'appliquer un abattement de 5 % sur les logements mansardés du dernier étage, difficiles à louer, soit du logement 8000.0013 à 8000.0018, d'appliquer un tarif à 5.35 € le m² et d'attribuer une place de parking numérotée à chaque appartement, à titre gratuit.

Pour les autres logements communaux, l'application de l'augmentation de 0.90 % sera appliquée en fonction des conventions ou baux établis.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces propositions.

5/ Personnel Communal : Mise à jour du tableau des emplois au 1^{er} janvier 2018

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 6 juillet 2017, il est proposé à l'assemblée, pour permettre des avancements de grades pour certains agents de la collectivité qui répondent aux conditions d'ancienneté, d'examens ou de concours de créer, à compter du 1^{er} janvier 2018, un emploi d'Attaché territorial à temps complet et de supprimer :

- 1 emploi de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 emploi d'Adjoint d'Animation à temps complet,
- 1 emploi d'ATSEM à temps non complet
- 2 emplois d'Adjoint Technique à temps complet,
- 1 emploi d'Adjoint Administratif à temps complet,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012 article 6411.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette proposition.

6/ Service Périscolaire : Règlement intérieur

Monsieur le Maire expose que suite à la décision de pérenniser le « Point Jeunesse », et pour être en conformité avec la réglementation de la CAF en matière d'attribution d'aides financières, il est proposé de mettre en place les tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2018 :

- Participation annuelle de 20.00 € pour le 1^{er} enfant
- Participation de 15,00 € à compter du 2^{ème} enfant

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces propositions tarifaires.

7/ Archives : Demande de subvention

Monsieur le Maire indique qu'une opération de reliure ou de restauration des registres doit être réalisée pour être en conformité avec la réglementation en vigueur en matière de conservation des archives.

Les travaux recensés sont les suivants :

• 1 Registre du conseil municipal de 1822 à 1832	571.00 € HT soit 685.20 € TTC
• 5 registres du conseil municipal de 2011 à 2015	336.00 € HT soit 403.20 € TTC
• 5 registres des arrêtes du maire de 2011 à 2015	336.00 € HT soit 403.20 € TTC
• Registres d'Etat Civil (naissances, mariages, décès) de 2003 à 2012 avec tables décennales	386.40 € HT soit 463.68 € TTC
• 1 table décennale de 1983 à 2012	112.00 € HT soit 134.40 € TTC
• Commission Caisse des Ecoles de 2011 à 2015	67.20 € HT soit 80.64 € TTC
• Commission CCAS de 2011 à 2015	67.20 € HT soit 80.64 € TTC
• Commission SIVU de 2011 à 2014	67.20 € HT soit 80.64 € TTC
Soit au TOTAL :	1 973.00 € HT soit 2 367.60 € TTC

Une subvention peut être obtenue du Conseil Départemental à hauteur de 25 %. Le plan de financement peut être établi ainsi :

- Subvention du Département 25 % de 1 973.00 €	493.25 €
- Autofinancement	<u>1 479.75 €</u>
TOTAL	1 973.00 € HT soit 2 367.60 € TTC

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces propositions.

8/ Halle des Sports : Travaux de réhabilitation - Demande de subvention à l'AGGLO au titre du FST

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que ce projet concerne la réhabilitation de la halle de sports avec la mise aux normes du bâtiment dans sa globalité et en particulier le thermique, l'acoustique, l'électricité, la récupération des eaux pluviales, l'accessibilité, ainsi qu'un projet d'extension des locaux.

Ces travaux évalués à 730 478.00 € HT soit 876 573.60 € TTC peuvent faire l'objet de plusieurs subventions en fonction de leur nature. Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'aide de l'Agglo de Brive en vue d'obtenir une subvention au titre du F.S.T. pour un montant de 30 000.00 €.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette proposition.

9/ Mairie 2^{ème} Tranche : Subvention DETR

Monsieur le Maire rappelle qu'une 1^{ère} tranche de travaux de restauration de la Mairie, pour une mise aux normes et accessibilité, a fait l'objet d'un octroi de subvention au titre de la DETR.

La 2^{ème} tranche doit être engagée pour le 1^{er} et 2^{ème} étage pour un montant de travaux de 270 000 € HT soit 324 000 € TTC. Une subvention au titre de la DETR peut être obtenue au taux pivot de 45%.

Il est proposé au Conseil Municipal de réaliser la 2^{ème} tranche de travaux de remise aux normes et accessibilité de la mairie pour un montant de 270 000 € HT soit 324 000 € TTC, d'adopter le plan de financement ci-dessous :

- Subvention DETR au taux de 45 %	60 000 €
- Fonds propres	210 000 €
TOTAL	270 000 € HT
Soit	324 000 € TTC

et de solliciter une subvention aussi élevée que possible au titre de la DETR et de donner mandat à Monsieur le Maire pour signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ces propositions.

10/ Voirie : Subvention DETR

Monsieur le Maire explique que pour poursuivre le programme de remise en état de la voirie communale, les travaux prévus concernent la « Rue du 19 Mars 1962 » pour un montant de travaux de 235 000 € HT soit 282 000 € TTC. Une subvention au titre de la DETR peut être obtenue au taux pivot de 40%.

Il est proposé au Conseil Municipal de réaliser les travaux prévus concernant la « Rue du 19 Mars 1962 » pour un montant de travaux de 235 000 € HT soit 282 000 € TTC, d'adopter le plan de financement ci-dessous :

- Subvention DETR au taux de 40 %	
Plafond subvention 100 000 €	40 000 €
- Fonds propres	195 000 €
TOTAL	235 000 € HT
Soit	282 000 € TTC

et de solliciter une subvention aussi élevée que possible au titre de la DETR et de donner mandat à Mr le Maire pour signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ces propositions.

11/ Voirie – Numérotation et dénomination des voies : Subvention DETR et du Département

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la prochaine tranche relative à la dénomination et numérotation des voies se situe sur le secteur nord de la commune pour un montant de 14 000 € HT soit 16 800 € TTC. Une subvention au titre de la DETR peut être obtenue au taux pivot de 30% ainsi que du Département de la Corrèze.

Il est proposé au Conseil Municipal de réaliser les travaux de dénomination et numérotation des voies sur le secteur nord de la commune pour un montant de 14 000 € HT soit 16 800 € TTC, d'adopter le plan de financement ci-dessous :

- Subvention DETR au taux de 30 %	
Plafond subvention 10 000 €	3 000 €
- Subvention du Département au taux de 40 %	
Plafond subvention 10 000 €	4 000 €
- Fonds propres	7 000 €
TOTAL	14 000 € HT
Soit	16 800 € TTC

de solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès de l'Etat, au titre de la DETR, ainsi qu'auprès du Département de la Corrèze et de donner mandat à Monsieur le Maire pour signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ces propositions.

12/ Voirie – Cheminement piétonnier : Subvention DETR

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du programme de travaux, un projet consiste à la création d'un cheminement piétonnier, avec création de trottoirs « Rue des Prés Hivert » et « Prat Chevaux » pour un montant de travaux de 85 000 € HT soit 102 000 € TTC. Une subvention au titre de la DETR peut être obtenue au taux pivot de 40%, assiette de 100 000 € ainsi que du Conseil Départemental de la Corrèze.

Il est proposé au Conseil Municipal de réaliser les travaux de construction d'un cheminement piétonnier, avec création de trottoirs « Rue des Prés Hivert » et « Prat Chevaux » pour un montant de travaux de 85 000 € HT soit 102 000 € TTC, d'adopter le plan de financement ci-dessous :

• Subvention DETR au taux de 40 %	
Plafond subvention 100 000 €	40 000 €
• Subvention du Département au taux de 30 %	
Plafond subvention 100 000 €	28 000 €
• Fonds propres	17 000 €
TOTAL	85 000 € HT
soit	102 000 € TTC

de solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès de l'Etat, au titre de la DETR, ainsi qu'auprès du Département de la Corrèze

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ces propositions.

13/ Bibliothèque – Convention :

Lors de la séance plénière du 19 décembre 2014, le Conseil Départemental a adopté, à l'unanimité, le Plan Départemental de Développement de la Lecture et des Bibliothèques pour la période 2015-2019.

Ce plan prévoit, pour bénéficier de la B.D.P. la signature d'une convention, y compris pour les communes ayant signé un accord dans le cadre de l'ancien plan. Dans ce cadre et en vue de l'informatisation de la Bibliothèque, il est proposé au Conseil Municipal l'adoption d'une Convention « Bibliothèque Relais - Niveau 3 » dans les mêmes conditions que la convention précédente.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette proposition.